

## Mieux prendre en compte les inégalités sociales pour garantir le droit à la santé

En 2018 en France l'écart entre l'espérance de vie des 5% les plus riches et des 5% les plus pauvres était de 12.7 ans pour les hommes. Face à ce constat la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a décidé de rédiger un avis sur les inégalités sociales de santé (ISS). Dans ce texte, adopté le jeudi 17 février, la CNCDH formule vingt-deux recommandations, appelant les pouvoirs publics à faire de la lutte contre les inégalités sociales de santé un des piliers de la politique publique de santé.

***Le système de soins, aussi performant qu'il puisse être, ne saurait suffire pour garantir une vie longue et en bonne santé, ni garantir le bien-être de tous, rappelle Jean-Marie Burguburu, président de la CNCDH. Une approche plus globale de la santé doit être envisagée pour faire dialoguer le sanitaire et le social et prendre en compte l'environnement dans lequel évolue une personne.***

### Prendre en compte la dimension sociale de la santé

Non, les personnes en mauvaise santé ne sont pas responsables de leur état de santé. Il est urgent de déconstruire cette idée reçue. De multiples déterminants sociaux conditionnent l'état de santé, l'accès à la prévention et à des soins appropriés, dont le milieu familial, scolaire, le travail, le logement, l'environnement et l'aménagement du territoire. Les inégalités sociales de santé représentent un enjeu public majeur car elles engendrent des atteintes importantes au droit à la santé. La CNCDH invite les pouvoirs publics à mettre la lutte contre ces inégalités au centre de leurs politiques.

### Considérer la personne dans sa globalité

La segmentation des politiques publiques ne permet pas de prendre en compte tous les déterminants de la santé. La CNCDH recommande la mise en place d'une délégation interministérielle à la santé publique, qui aurait pour mission de mettre en cohérence les actions des différents ministères ayant un impact sur la santé.

Dans cette logique, la CNCDH recommande en outre de renforcer les programmes pour un logement

durable et une prise en charge globale des personnes vulnérables sur la durée.

### Développer la démocratie sanitaire

Quel que soit leur niveau d'action, les politiques de santé publique doivent partir des besoins des populations. La participation effective de toutes les personnes concernées dans le processus d'élaboration et la gouvernance de la politique de santé publique est un prérequis pour lutter contre les inégalités sociales de santé. La CNCDH recommande, comme en 2018, aux pouvoirs publics de renforcer la représentation des usagers et des professionnels de santé dans les différentes instances publiques chargées de la politique de santé.

### Documenter les inégalités sociales de santé

Pour répondre aux besoins de chacun, il est essentiel de s'appuyer sur des données renseignant les différents déterminants sociaux de santé. A cette fin, la CNCDH recommande la création d'un observatoire national indépendant dédié qui adopterait une approche pluridisciplinaire.

### Mieux informer les personnes

La CNCDH invite aussi à repenser la diffusion d'informations sur la santé - notamment les dispositifs de dépistage et de prévention- pour que toutes les personnes y aient accès et les comprennent.

***Le droit à la santé est un droit fondamental. Conformément à ses engagements internationaux, la France doit garantir un égal accès de toutes et tous aux conditions nécessaires pour une vie en bonne santé, affirme Jean-Marie Burguburu***

Institution indépendante, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire, et de contrôle des engagements internationaux de la France en la matière.